

Le 12 janvier 2022,

La CCB élabore son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)

La Communauté de Communes de Blaye, après avoir prescrit la procédure d'élaboration de son PLUi-H le 30 juin dernier et recruté le bureau d'étude en novembre, débute officiellement l'élaboration pluriannuelle de son document d'urbanisme.

Qu'est-ce que le PLUi-H ?

Le PLUi-H est un document de planification qui analyse le fonctionnement du territoire intercommunal, identifie ses enjeux pour construire un projet d'aménagement et de développement à l'horizon des 10-15 prochaines années. Ce projet se traduira notamment au travers de règles d'utilisation et d'occupation du sol qui s'appliqueront lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, de construire, déclarations préalables...). Ce document remplacera, une fois son approbation, les documents d'urbanisme actuellement en vigueur dans chaque commune.

Un projet partagé

Pour en savoir plus sur la démarche d'élaboration du PLUi-H, vous pouvez consulter le site internet de la Communauté de Communes : <https://ccb-blaye.com/>.

Vous pourrez y trouver les explicatifs de la démarche actualisés au fur et à mesure de l'avancée du projet et les alertes des réunions publiques. Des documents pourront également être consultés directement au sein des mairies de la Communauté de Communes.

Un registre situé à l'Espace France Service au 32 rue des Maçons à Blaye et une adresse email plui@ccb-blaye.com, sont également à votre disposition pour noter vos observations sur le projet.